

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR.
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAYAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, Libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 24 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 45 minut. soir, Omnibus.
4 — 32 — — Express.
3 — 47 — matin, Express-Poste.
9 — 20 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 51 — matin, Omnibus.
6 — à 6 — soir, Omnibus.
9 — 44 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 17 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Madrid, 11 août. — Dix-huit cas de fièvre jaune
ont été déclarés au Ferrol. — On prépare les équi-
pages pour la rentrée de Leurs Majestés à Madrid.
Le général Serrano revient également.

Marseille, 12 août. Le *Courrier de Constantino-
ple*, en date du 4, annonce que les dernières colli-
sions, en Bosnie, dans la Croatie turque et dans le
Monténégro, ont causé une sorte de panique dans
la capitale de la Turquie. Les musulmans et les
chrétiens vivent également dans la crainte les uns
des autres. Le sultan, pour montrer sa confiance,
est parti avec la flotte, pour faire une excursion à
Smyrne et dans l'archipel.

Un complot, tendant à un massacre des chrétiens,
a été découvert à Smyrne. Le gouverneur a saisi
des armes et envoyé les coupables à Constantinople.

M. F. de Lesseps est parti pour Odessa.

Une hausse scandaleuse a eu lieu sur les changes;
le divan a intimé l'ordre aux banquiers de les ré-
duire et la baisse a commencé.

Le gouvernement turc a annoncé qu'une pension
de douze mille francs était allouée aux héritiers de
la famille Page, et que 1 million de piastres était
accordé aux autres victimes.

Trieste, 12 août. — Des nouvelles de Constan-
tinople, en date du 7, annoncent que le sultan
poursuit son excursion dans la mer de Marmara,
avec les ministres de la marine et de la guerre.

Des bandes armées ont paru sur les confins de la
Thessalie et de l'Épire.

La tranquillité était complètement rétablie à la
Canaë. — Havas.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* :
« Brest, 11 août 1858, 8 heures du soir. — L'Em-
pereur a consacré la matinée de ce jour à l'examen
de quelques-unes des questions d'intérêt général
qui avaient déterminé son voyage sur les côtes de
la Bretagne.

A une heure, Leurs Majestés se sont rendues au
quartier de l'infanterie et de l'artillerie de marine.
Ces troupes étaient rangées en bataille devant leur
quartier. Après les avoir passées en revue et avoir
distribué de sa main des décorations, l'Empereur
les a fait défiler devant lui, et a exprimé aux chefs
de corps sa satisfaction sur la belle tenue des trou-
pes.

Du quartier de la Marine, le cortège impérial
s'est rendu à l'hôpital. Leurs Majestés ont visité
plusieurs salles, s'approchant du lit des malades
et les interrogeant sur leur état. L'Impératrice,
avec cette grâce et cette bonté qui la caractérisent,
a su trouver pour tous des paroles d'espérance
et de consolation. Là aussi l'Empereur a voulu
récompenser et le soldat blessé dans les combats et
le long dévouement de ceux qui leur prodigent des
soins.

Après une prière à la chapelle de l'hôpital, Leurs
Majestés ont traversé le port et sont allées visiter
les grands ateliers des machines — outils.

De là le cortège impérial a passé à la fonderie,
où l'on a coulé devant l'Empereur un balancier et
une hélice. De là hauteur sur laquelle sont si-
tués ces ateliers et qui domine de 100 pieds la rade
et le port, Leurs Majestés ont assisté à l'explosion
d'une mine chargée de 10,000 kilogrammes de pou-
dre, et dont le but est la création d'un bassin là où
se trouve une montagne. Le jeu de la mine a été
magnifique, et le résultat aussi complet que possi-
ble.

Après cette visite, Leurs Majestés sont montées
en canot et ont suivi le cours de la Penfeld jusqu'aux
forges de la ville Neuve, où la marine revivifie
chaque année plus de douze cent mille kilogram-
mes de vieux fer, aciers, plombs, etc., etc.

Sur toute l'étendue de ce long parcours, Leurs
Majestés ont reçu de la population civile, des ou-
vriers du port et de ceux des ateliers les témoigna-
ges les plus expressifs de sympathie et de dévoue-
ment.

Après la visite des forges de la ville Neuve,
Leurs Majestés sont montées en voiture et sont re-
venues par Kerinon à Brest, où elles sont entrées

à six heures. Ce soir, l'Empereur et l'Impératrice
assistent à un bal qui leur est offert par la ville.

La santé de Leurs Majestés est excellente. »

FAITS DIVERS.

INCENDIE DE LA PETITE-VILLETTE.

Vingt-sept pompes, dont sept appartenant au ba-
taillon de sapeurs pompiers de la ville de Paris, et
vingt aux compagnies des sapeurs-pompiers de la
banlieue, ainsi qu'à des administrations particuliè-
res, ont été mises en mouvement pour l'extinction
de l'incendie de La Villette, qui occupait un espace
de 6,000 mètres de superficie. Des manœuvres har-
dies et dangereuses sont parvenues à préserver des
atteintes du feu une grande quantité de piles de bois
de sciage et de construction qui, en s'embrasant,
eussent encore élargi le foyer déjà si vaste de l'in-
cendie. Il en a été de même des maisons 16, 18,
20, 22 et 24 du quai de la Loire, qui ont été à peine
touchées par les flammes, malgré un vent violent
qui poussait l'incendie de ce côté. Vers la rue d'Alle-
magne, le feu a été habilement refoulé dans son
foyer principal, et d'immenses chantiers de bois de
chauffage ont ainsi été sauvés.

— Par décret du 2 de ce mois, rendu sur la pro-
position du ministre des affaires étrangères, Sa Ma-
jesté l'Empereur a daigné conférer la décoration de
la Légion-d'Honneur à l'Algérien Mohammed-Ben-
Adj Moustapha, ancien cawas au consulat de France
à Djeddah, en récompense du courageux dévoue-
ment dont il a fait preuve lors des événements dont
cette ville a été le théâtre le 15 juin dernier.

— Le dernier numéro du *Monde illustré*, du 7
août 1858, contient les gravures et les articles sui-
vants :

TEXTE. *Courrier de Paris*, par Jules Lecomte. —
Chronique de la province et de l'étranger, par Ful-
gence Girard. — *Courrier des Pyrénées*, par A. V.
— *Souvenirs* : Charles Lassailly, par Hippolyte Lu-
cas. — *Courrier du Palais*, par Petit-Jean. — *Alca-
razas et bucaros*, par Maurice Germa. — *Théâtres*,
par Ch. Monselet. — *Chronique musicale*, par Albert

FEUILLETON

L'ÉTOILE MYSTÉRIEUSE.

NOUVELLE HISTORIQUE.

(Suite.)

Bernard me remercia par un serrement de main, puis
laissa, dans la chambre haute que nous occupions, une
lampe allumée. Ensuite, il me conduisit au fond de la
maison, par un couloir abandonné. Une porte, que je ne
connaissais pas, s'ouvrit. Nous étions dans une des petites
rues détournées du faubourg. Après de nombreuses
marches, qui semblaient réglées d'avance, nous sortîmes
du groupe des habitations sans avoir rencontré per-
sonne. Quelques minutes plus tard nous étions au bord
de la mer. Malgré les raffales, qui éparpillaient en pluie
fine et glacée les lames violemment balayées par le vent,
Bernard parvint à allumer successivement trois poignées
de paille. Après le troisième feu, nous aperçûmes, à une
courte distance, se hisser un fanal.

Une barque répondait au signal!

Un quart d'heure ne s'était pas écoulé, que le bruit de
plus en plus distinct d'ayirons, nageant vers la côte, ar-
rivait jusqu'à nous. Une corde, lancée sur la plage, per-
mit à mon guide de diriger le canot qui l'avait envoyée
de façon à ce que je pusse aisément quitter la terre. J'a-
voue que lorsque je me sentis ballottée sur cette mer

grondante et agitée, j'eus peur, moins pour moi que
pour le pauvre petit être que je portais dans mes bras.
Je sentais toutes ma responsabilité, car, coupable de
l'enlèvement, j'assumais sur moi toutes ses suites. A un
demi-mille de la côte se trouvait un petit navire qui ap-
pareilla par un vent violent, mais favorable, dans la di-
rection de La Haye. Quand il eut touché le port, Bernard
ne put s'empêcher d'exprimer une vive satisfaction;
quant à moi, j'étais tellement convaincue de l'existence
du péril auquel nous échappions en ce moment, que je
ne tins presque plus compte des dangers du voyage. Le
temps me paraissait moins menaçant et la mer plus trai-
table. Je connaissais assez mon guide pour comprendre
que le plus raisonnable était de régler mes sensations sur
les siennes.

— Enfin, vous voici à La Haye, demanda M^{me} de La
Tour qui n'avait pas perdu un seul mot de la narration de
Jeanne Maugars.

— Après avoir couru mille dangers, le lendemain au
soir nous jetions l'ancre à la côte. Bernard avait, à l'ar-
rivée, pris les mêmes précautions qu'au départ. Nous
entrâmes à La Haye aussi secrètement que nous étions
sortis d'Amsterdam. Tout semblait prévu; une chambre
était préparée pour nous dans une maison de pêcheur,
au bord de la mer, et à l'abri de la curiosité des passants.
Rien ne vint marquer la semaine qui s'écoula; évitant de
questionner Bernard, j'attendais qu'il lui plût de me
faire connaître le motif du périlleux voyage de nuit à la

suite duquel nous étions arrivés à La Haye.

Le septième jour, Bernard me dit :

— Retenez bien ceci :

Vous arrivez de France, et vous avez été prise en
mer par les douleurs de l'enfantement.

— Que voulez-vous dire?

Il continua sans s'arrêter à ma question.

— Vous êtes accouchée d'un garçon.

— M'expliquerez-vous, enfin, la cause de cette in-
posture.

— Vous voulez mettre à l'abri des dangers qui le me-
naçait l'enfant de M^{me} Le Pordic? me dit-il.

— Sans doute.

— Eh bien! faites donc ce que je vous demande, et
sachez, Jeanne, que des gens puissants, sans retenue et
sans entrailles, ont le plus grand intérêt à la disparition
de l'enfant. Depuis que nous sommes ici, notre habita-
tion d'Amsterdam a été ouverte par force, la nuit; on l'a
fouillée de fond en comble. Comprenez-vous pourquoi?

Je compris, en effet, la nécessité des précautions
prises par Bernard, et je tremblai en songeant à l'in-
nocente créature dont on menaçait l'existence.

— Maintenant, Jeanne, je m'appelle Pierre Vezins,
et vous, vous vous nommez Bertrande Mauclerc.

A peine ces deux mots furent-ils prononcés, qu'un
cri se fit entendre. La portière s'écarta brusquement;
l'ouvrier cordonnier, suivi du baron de La Tour et de
sa fille, parut dans la pièce.

de Lasalle. — Bibliographie, par A. V. — Feuilleton: *Aimée*, par Paul Féval.

GRAVURES. Halte militaire au camp de Châlons, — S. M. Victoria, reine d'Angleterre. — Réception de l'Empereur à la gare de Langres. — Palais de la conversation à Bade. — Brest à vol d'oiseau. — M. Emerat. — Hadji-Méhémet. — Kermesse de Bruxelles. — Bagnères de Luchon. — Revue des sociétés philharmoniques de Dijon. — Médailles de l'inauguration de Cherbourg. — Rébus.

On s'abonne à Paris, à la Librairie Nouvelle, 15, boulevard des Italiens.

Le *Monde illustré* se vend au numéro chez tous les libraires de notre ville, chargés de recevoir également les abonnements.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Divers changements viennent d'avoir lieu dans l'enregistrement.

M. Perrot St-Cyr, conservateur des hypothèques à Saumur, est nommé conservateur à Nevers, et remplacé, à Saumur, par M. Le Pot, conservateur à Châtelleraut.

M. Allain, conservateur à Montmorillon, va à Châtelleraut, et le conservateur de la Nièvre va à Epernay.

Par décret impérial du 3 août, rendu sur le rapport de l'amiral ministre secrétaire d'Etat de la marine, M. le vice-amiral Dupetit-Thouars (Abel-Aubert) a été admis dans la 2^e section du cadre de l'état-major général de l'armée navale.

Le *Moniteur* publie une assez longue liste de nouveaux membres de l'ordre impérial de la Légion d'Honneur. Quelques noms bien connus chez nous, y apparaissent :

M. le vicomte Walsh, chambellan de l'Empereur, est nommé chevalier, ainsi que M. le vicomte de La Tour, député au Corps-Législatif, et auteur du remarquable Rapport sur l'inopportunité de la conversion en rentes des immeubles appartenant aux Etablissements de Charité. M. Auguste Benoist d'Azy, lieutenant à bord de la *Bretagne*, a aussi été nommé chevalier.

M. Richard, directeur des travaux hydrauliques du port de Cherbourg, vient également d'être promu au grade d'officier de la Légion d'Honneur. Cet ingénieur, dont le talent a si heureusement triomphé des obstacles que présentait l'achèvement des travaux maritimes de Cherbourg est un de nos compatriotes. Il est né à Cholet.

L'ouverture de la chasse aura lieu, dans les départements suivants, aux époques ci-après : Deux-Sèvres, 20 août; Vienne, 20; Charente-Inférieure, 20 août; Haute-Vienne, 29.

Nous rappelons que M. Rousiot, l'aéronaute dont nous avons déjà parlé, fera son ascension, avec trois ballons, dimanche prochain, à 4 heures, sur la place de la Bilange. Il s'élèvera seul dans les airs, distribuant, avant son départ, bouquets, dragées, etc.

Les personnes qui voudraient voir les préparatifs

de gonflement des ballons, trouveront des places, au prix de 50 centimes, dans une enceinte réservée.

Russé, le 12 août 1858.

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi d'emprunter la voix de votre excellent journal, pour rendre hommage et remerciements au dévouement si empressé de mes compatriotes, les habitants de l'ancienne commune de Russé. Mercredi matin, une femme aperçut une épaisse fumée s'échapper du toit de sa maison; de toutes parts on accourut à la ferme, et le feu, qui avait pris à l'extrémité de la poutre du faitage aboutissant à la cheminée, s'était déjà communiqué à une dizaine de soliveaux. Commencé dans des proportions très-inquiétantes, l'incendie a été arrêté dans l'espace de deux heures, et sans qu'on ait eu le temps de recourir à nos proches voisins, les habitants d'Allounes, grâce aux secours immédiats et bienveillants des habitants de Russé, accourus presque tous, et d'une partie des gens des Bas-Varennes et de Villebernier, excités par l'exemple de notre digne pasteur, arrivés l'un des premiers sur le théâtre de l'incendie. J'ai remarqué aussi les deux gardes champêtres de Varennes et de Villebernier, je les prie de recevoir mes sincères remerciements. Une partie du toit a été brûlé; les pertes sont évaluées à plus de 450 francs, tant pour le propriétaire que pour le fermier.

BOUJU-MOREAU.

Voici les noms des lauréats du pensionnat Coulon.

PRIX D'HONNEUR, décerné par les suffrages des élèves. — Jean Richard.

Instruction religieuse. — 1^{re} division. — Maxime Piéron, Louis Vinsonneau. — 2^e Division. — Robert Plomelle, Alexandre Georget.

1^{re} CLASSE. — 1^{re} DIVISION. — Excellence. — Maxime Piéron, Gustave Tenneguain.

Langue française, Syntaxe. — Léonce Chédeville, Maxime Piéron.

Analyse grammaticale et Logique. — Jean Richard, Maxime Piéron et Léonce Chédeville.

Géographie. — Louis Vinsonneau, Gustave Tenneguain.

Histoire. — Louis Vinsonneau, Gustave Tenneguain.

Calcul et Géométrie usuelle. — Gustave Tenneguain, Auguste Touchais et Armand Coulon.

Littérature et Rhétorique (concours des deux 1^{res} divisions). — Maxime Piéron, Jean Richard.

Narrations et Style (concours des deux 1^{res} divisions). — Maxime Piéron, Alexandre Georget et Désiré Rapart.

Leçons et Devoirs de toute l'année. — Léon Chédeville, Maxime Piéron, Armand Coulon.

2^e DIVISION. — Excellence. — Alexandre Georget, Robert Plomelle.

Orthographe et Syntaxe. — René Besnard, Florent Rébeilleau.

Analyse grammaticale et Logique. — Alexandre Georget, Edouard Common.

Géographie. — Robert Plomelle, Charles Carichou.

Arithmétique et Géographie usuelle. — Florent Rébeilleau, Auguste Jousselin.

Histoire. — Charles Carichou, Robert Plomelle. Leçons et Devoirs de toute l'année. — Alexandre Georget, Robert Plomelle.

2^e CLASSE. — 1^{re} DIVISION. — Excellence. — Eugène Cotelle, Joseph Dureau.

Orthographe. — Joseph Dureau, Eugène Cotelle. Grammaire et Syntaxe. — Henri Moriceau, Eugène Cotelle.

Analyse grammaticale. — Henri Moriceau, Julien Aubin et Joseph Dureau.

Géographie. — Alexis Poitvin, Eugène Cotelle. Histoire. — Paul Borien, Henri Moriceau.

Calcul. — Théodore Dupont, Alexis Poitvin. Devoirs et Leçons de toute l'année. — Eugène Cotelle, Paul Borien.

2^e DIVISION. — Excellence. — Désiré Dureau, Charles Bonnin.

Orthographe. — Désiré Dureau, Ernest Clavier. Analyse grammaticale. — Désiré Dureau, Charles Bonnin.

Géographie. — François Gogger, Désiré Dureau. Histoire. — Charles Bonnin, Ernest Clavier.

Calcul. — Désiré Dureau, Louis Marquer. Leçons et Devoirs de toute l'année. — Charles Bonnin, Désiré Dureau.

EXERCICES GRAPHIQUES. — ECRITURE. — 1^{re} Division. — Camille Gallet, Jean Richard.

2^e Division. — Armand Meslier, Eugène Gay.

3^e Division. — Joseph Dureau, Henri Hermentot.

4^e Division. — Désiré Dureau.

ARPEMENTAGE. — Gustave Tenneguain, Désiré Rapart.

EXÉCUTION GRAPHIQUE DES PLANS. — Gustave Tenneguain, Camille Gallet et Charles Carichou.

DESSIN. — 1^{re} Division. — Gustave Tenneguain, Charles Carichou, Camille Gallet et Louis Vinsonneau.

2^e Division. — Eugène Gay, Armand Meslier et Alexandre Georget.

3^e Division. — Fernand Boutard, Joseph Dureau.

COURS DE MUSIQUE VOCALE. — 1^{re} Division. — Charles Carichou, Edouard Common et Maxime Piéron.

2^e Division. — Robert Plomelle, Alfred Bassereau.

3^e Division. — Charles Meignen, Charles Bonnin.

4^e Division. — Paul Kerneis, Emile Schmith.

CLASSE ÉLÉMENTAIRE. — 1^{re} SECTION. — 1^{re} Division. — Excellence. — Paul Laporte, Alcibiade Luard et Jean Calamy.

Lecture. — Louis Dubois, Adrien Girard.

Écriture. — Jean Calamy, Félix Bourg et Alcibiade Luard.

Orthographe. — Alcibiade Luard, Paul Laporte.

Grammaire. — Louis Dubois, Louis Carichou.

Analyse. — Jean Calmy, Alcibiade Luard.

Géographie. — Louis Carichou, Paul Laporte et Louis Dubois.

Histoire. — Louis Carichou, Paul Laporte et Louis Dubois.

Calcul. — Henri Common, Jean Calamy.

Catechisme. — Pierre Venon, Alcibiade Luard.

Travail, Leçons et Devoirs. — Paul Laporte, Félix Bourg.

2^e CLASSE. — 1^{re} DIVISION. — Lecture. — Jules Travaillard, Paul Kerneis.

2^e DIVISION. — Lecture. — Ludovic Girard, Adophe Péronnet.

A cette soudaine apparition, Jeanne Maugars, qui ne pouvait en deviner la cause, eut peur.

La baronne la rassura en lui expliquant brièvement.

Vezius était pâle et tremblant, et chacun des spectateurs semblait vivement intéressé.

Il y eut un instant de silence.

— A quelle époque cela se passait-il? demanda enfin l'artisan tout haletant.

— Au mois de décembre 1571.

— Sous ces noms de Pierre Vezius et de Bertrande Mauclerc, n'avez-vous pas fait une déclaration...?

— Sans doute. Celle de la naissance d'un enfant.

— Et cet enfant, était réellement?...?

— Il n'y en avait pas d'autres que le fils de M^{me} Le Pordic.

— Grand Dieu! s'écria l'artisan qui n'osait en croire à ses oreilles.

— Au moyen d'une supercherie des plus simples, l'enfant put être inscrit comme un nouveau-né.

— Plus de doute, plus de doute, dit l'ouvrier hors de lui, en frappant dans ses deux mains. Dieu soit loué, la vérité vient de luire!

— Et Vezius tomba à genoux.

— Attendez encore, fit le baron en modérant sa joie. Jeanne, achevez; pourquoi cette déclaration invraisemblable et sans intérêt?

— Bernard avait un double but en agissant ainsi, reprit Jeanne. Il voulait créer une confusion, destinée à

égaler ceux qui chercheraient l'enfant, et en même temps placer sur sa tête un nom qui devint plus tard, et sans danger pour nous, un moyen de reconnaissance. Parmi les papiers qui accompagnaient l'enfant, se trouvait un écrit constatant que le jeune Vezius appartenait à une famille qui, plus tard, pourrait le réclamer. Bernard, certain qu'on ne pouvait ignorer sa fuite d'Amsterdam, puisqu'il savait qu'on avait pénétré dans notre maison depuis notre départ, jugea que la hardiesse était la véritable prudence. C'est ainsi qu'il nous reconduisit à Amsterdam de la même façon que nous l'avions quitté. Dès la nuit de notre arrivée, il déposa l'enfant dans la maison de pauvres gens dont il connaissait l'humanité. D'ailleurs, pour eux, c'était une cause d'aisance, car une assez forte somme se trouvait dans les langes, et depuis une pension fut payée pendant près de deux ans.

Bernard ne s'était pas trompé. La déclaration faite à La Haye provoqua des recherches de la part des persécuteurs inconnus de l'héritier du marquis. Elles n'eurent, elles ne pouvaient avoir aucun résultat. De la sorte, le fils de M^{me} Le Pordic échappa à tous les dangers conjurés d'ailleurs par l'obscurité de sa condition.

— Un mot encore, dit M^{me} de La Tour. Antoine Bernard peut-il être retrouvé?

— Hélas, Madame, peu de temps après, il tomba malade, et en 1572, dix-huit mois après les événements que je viens de vous raconter, il mourut à Rouen, em-

portant avec lui le secret de l'enlèvement dont mon amour m'avait rendu complice. Livrée à moi-même, sans ressources, j'ai vécu assez difficilement; mais je conservais toujours au fond du cœur le désir de rendre à l'héritier du marquis de La Porte son nom et ses titres. Les fils s'étaient malheureusement brisés par la mort d'Antoine Bernard. Cependant je pus savoir que le jeune baron de Vezius était en Angleterre. Vous savez le reste.

— Mes pressentiments étaient donc justes, je ne suis point un enfant perdu!

— Non, mon ami, pour moi et pour les miens, vous êtes le marquis Le Pordic de La Tour, baron de Vezius, dit M. de La Tour en pressant Vezius dans ses bras. Ma conscience et mon jugement ne me permettent pas d'hésitation.

L'artisan, suffoqué par le bonheur, ne pouvait répondre, il pleurait de joie.

— Dès aujourd'hui, mon cousin, reprit M. de La Tour, cet hôtel est votre hôtel, ma famille est votre famille.

— Oh, Mylord! que ne vous dois-je pas pour avoir si généreusement contribué à la découverte de ma naissance.

— Rien, car je payais une dette sacrée à la mémoire de votre sainte et malheureuse mère.

Le baron raconta, en quelques mots, les événements que l'on connaît.

M^{me} de La Tour prit la parole à son tour.

Écriture. — Henri Péan, Achille Girard et Adolphe Péronnet.

Calcul oral. — Jules Travaillard, Henri Péan et Joseph Laporte.

Mémoire. — Joseph Laporte, Jules Travaillard.

Leçons et Devoirs. — Joseph Laporte, Paul Kerneis.

2^e SECTION DE LA CLASSE ÉLÉMENTAIRE. — *Excellence.* — Paul Tribert, Emile Schmidt.

Lecture. — Paul Tribert, Arthur Boucher.

Écriture. — Paul Tribert, Emile Dupays et Emile Chevalier.

Orthographe. — Paul Tribert, Emile Schmidt et Charles Meignen.

Verbes. — Paul Tribert, Emile Schmidt et Charles Meignen.

Analyse. — Paul Tribert, Arthur Boucher.

Calcul. — Arthur Boucher, Emile Chevalier.

Exercices de Mémoire. — Paul Tribert, Jules Jenniette.

Travail. — Paul Tribert, Emile Schmidt.

Souvenirs d'amitié. — Louis Chemollet, Henri Chevreau.

La rentrée est fixée au mercredi 6 octobre.

Les cours de vacances s'ouvriront le 1^{er} septembre pour se fermer le 18 du même mois.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE D'ANGERS ET DU DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE.

XXI^e CONCOURS départemental d'animaux domestiques.

PROGRAMME.

Le Conseil d'administration de la Société industrielle :

Vu la lettre du 27 avril 1858, par laquelle S. Exc. M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics accorde à la Société la même subvention qu'en 1857, pour être employée dans un concours départemental d'animaux domestiques ;

Vu les dispositions des programmes précédemment adoptés dans les mêmes conditions d'allocation ;

Considérant les difficultés inhérentes à la réunion du Comité d'agriculture pendant la durée de l'exposition et le moment des récoltes ;

Après avoir pris l'avis de MM. le président et secrétaire dudit Comité ;

Arrête les bases du XXI^e concours départemental d'animaux domestiques, en 1858, ainsi qu'il suit :

Article 1^{er}. Le vingt-unième concours départemental d'animaux domestiques aura lieu à Angers, place du Champ-de-Mars, le DIMANCHE 26 septembre 1858, à neuf heures précises du matin.

Art. 2. Les propriétaires, agriculteurs et éleveurs du département qui désireront faire concourir leurs animaux devront les présenter, ledit jour, au lieu indiqué, pour être enregistrés ; les animaux qui n'auraient pas été présentés et inscrits avant neuf heures, ne seront pas admis.

Art. 3. La distribution des primes se fera sur l'avis d'un jury formé dans le sein de la Société.

Art. 4. Les primes seront décernées dans l'ordre et aux conditions qui suivent.

1^{re} CLASSE. — ESPÈCE BOVINE.

6 primes aux Taureaux de 2 à 3 ans.

- 1 prime de 1^{re} classe de 50 fr.
- 1 prime de 2^e classe de 40 fr.
- 1 prime de 3^e classe de 30 fr.
- 1 prime de 4^e classe de 25 fr.
- 1 prime de 5^e classe de 15 fr.
- 1 prime de 6^e classe de 10 fr.

10 primes aux Taurillons de 1 à 2 ans.

- 1 prime de 1^{re} classe de 40 fr.
- 1 prime de 2^e classe de 30 fr.
- 1 prime de 3^e classe de 25 fr.
- 1 prime de 4^e classe de 20 fr.
- 3 primes de 5^e classe de 15 fr.
- 3 primes de 6^e classe de 10 fr.

12 primes aux Génisses de 2 à 3 ans.

- 1 prime de 1^{re} classe de 30 fr.
- 1 prime de 2^e classe de 25 fr.
- 3 primes de 3^e classe de 20 fr.
- 3 primes de 4^e classe de 15 fr.
- 4 primes de 5^e classe de 10 fr.

9 primes aux Génisses de 1 à 2 ans.

- 1 prime de 1^{re} classe de 25 fr.
- 3 primes de 2^e classe de 15 fr.
- 5 primes de 3^e classe de 10 fr.

2^e CLASSE. — ESPÈCE OVINE.

3 primes aux Races anglaises — Béliers.

- 1 prime de 1^{re} classe de 20 fr.
- 1 prime de 2^e classe de 15 fr.
- 1 prime de 3^e classe de 10 fr.

Nota. Ces animaux devront être âgés de 8 mois au moins.

3^e CLASSE. — ESPÈCE PORCINE.

4 primes à la Race craonnaise. — Ferrats.

- 1 prime de 1^{re} classe de 30 fr.
- 1 prime de 2^e classe de 20 fr.
- 2 primes de 3^e classe de 10 fr.

2 primes aux Races anglaises pures et croisées.

- 1 prime de 1^{re} classe de 20 fr.
- 1 prime de 2^e classe de 15 fr.

Nota. Les animaux de l'espèce porcine devront être âgés de 6 mois au plus.

Art. 5. Les animaux qui ont obtenu des primes dans les concours généraux ou régionaux, ne seront pas admis à concourir de nouveau. Leur présence pourra néanmoins donner lieu au rappel de la prime obtenue.

Art. 6. Les animaux primés dans un précédent concours départemental ne pourront concourir de nouveau que pour des primes d'un degré supérieur à celles précédemment obtenues.

Art. 7. Toute personne qui sera convaincue d'avoir fait une fausse déclaration d'âge ou de race, pourra être exclue du concours par le jury.

Art. 8. Dans l'appréciation des animaux reproducteurs, le jury aura égard aux livrets ou attestations authentiques constatant le nombre de saillies faites par les animaux présentés.

Art. 9. Les primes qui, faute de sujets, ne seraient pas décernées dans les classes auxquelles elles sont

écartant sa longue chevelure.

— L'étoile des Vezins ! fit M. de La Tour. Mon cousin, le doute n'est plus possible. Avec l'aide de Dieu, vous rentrerez bientôt, comme il convient au Seigneur et au Maître, dans votre château de l'Anjou.

(La suite au prochain numéro.)

HYMNE A MARIE.

Rien n'égale en douceur l'heureux nom de Marie,
Emblème d'innocence et d'éternelle vie.

Nom que le Séraphin,
Comme nous s'inclinant auprès des tabernacles,
Prononce en repliant sur l'autel des oracles
Ses deux ailes d'or fin.

Avez-vous entendu la plainte du Zéphyr,
Quand, mollement bercé, le feuillage soupire,
Dans le calme des nuits ?

Avez-vous entendu, douce et mélodieuse,
L'onde du frais ruisseau, qui s'écoule joyeuse,
Avec de légers bruits ?

Avez-vous entendu les harpes d'Éolie,
Aux brises des forêts jeter leur harmonie,
Leurs suaves accords ?

Avez-vous entendu l'hymne de la fauvette ?
Avez-vous entendu de l'âme du poète,
Les chaleureux transports ?

affectées, pourront être réparties par le jury entre les autres classes.

Art. 10. Toute prime devra être retirée dans le délai de quinze jours, sous peine de déchéance.

Art. 11. Le présent programme sera soumis à l'approbation de M. le Maire de la ville d'Angers, et à celle de M. le Préfet de Maine-et-Loire.

Arrêté en séance du Conseil d'administration de la Société industrielle, le 26 juin 1858.

Le Président de la Société, GUILLORY aîné.

Le Secrétaire-général, de la Société J. SORIN.

Vu pour approbation, à l'Hôtel-de-Ville d'Angers, le 15 juillet 1858.

Le Maire d'Angers, SEGRIS, adjoint.

Vu et approuvé : Angers, le 16 juillet 1858.

Le Préfet, L. BOURLON DE ROUVRE.

MAIRIE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le maire de la ville de Saumur, invite les anciens officiers domiciliés dans cette commune, qui, nommés ou promus dans l'Ordre Impérial de la Légion-d'Honneur, du 1^{er} avril 1814, au 22 janvier 1852, ne reçoivent pas le traitement attribué aujourd'hui aux membres militaires de cet ordre, à se présenter sans délai à la mairie de Saumur (bureau militaire.)

Hôtel-de-ville de Saumur, le 11 août 1858.

Le Maire-Adjoint, RAGUIDEAU.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Marseille, 12 août. — La malle des Indes apporte des nouvelles de Chine qui vont jusqu'au 21 juin.

Les conférences commencées entre le baron Gros et lord Elgin avec les commissaires chinois continuaient ; on avait quelque espérance de les mener à bien, mais les plénipotentiaires chinois paraissent refuser aux ambassadeurs européens le droit de résider à Pékin.

La Russie et les États-Unis négocient séparément.

Lord Elgin a demandé 1,500 hommes de renfort pour pénétrer jusqu'à Pékin. Les maladies qui règnent à Canton ont seules ajourné l'embarquement de ces troupes.

Le parti de la guerre prévaut à Canton. Les braves ont rapproché leur camp de la ville, et décépitent les étrangers.

Les dépêches de Calcutta, en date du 3, annoncent que le choléra y règne, et que le consul de Hambourg est mort.

L'armée des Indes est dans l'inaction. — Havas.

L'insertion reproduite dans chaque n^o de ce journal, de l'avis concernant la liquidation de M. Chasle, ancien notaire à Saumur, imposé à M. Chasle, le devoir impérieux de déclarer que : resté étranger à la rédaction et à la publicité de l'avis dont il s'agit, il se réserve de réviser et de rectifier quand il y aura lieu, les comptes qui ne seraient pas approuvés par lui, et dont le reliquat en sa faveur aurait néanmoins été payé par ses débiteurs.

BOURSE DU 12 AOUT.

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 69 00.

4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 96 80.

BOURSE DU 13 AOUT.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 68 95.

4 1/2 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 96 75.

P. GODET, propriétaire-gérant.

— Un mot, Monsieur le baron. Si pour vous et pour nous ce jeune homme est le fils de M^{me} Le Pordic, son identité, compliquée de tant de mystères, pourrait bien être révoquée en doute par ceux qui ont usurpé ses domaines et ses titres.

— Non, car heureusement pour eux ils sont morts.

— Le danger ne m'en semble que plus grand. Leurs représentants n'ont rien à redouter, si ce n'est un procès ou une réclamation au Roi.

— En effet, vous avez raison. N'y aurait-il pas quelque particularité qui pût venir en aide aux preuves et aux témoignages ?

— Attendez donc, mon ami, je crois me rappeler que toute la descendance des barons de Vezins porte sur elle un signe originel.

— C'est juste, et j'ai souvenir que l'enfant, né le 17 septembre 1370, le portait comme son père, comme ses aïeux.

— Encore cette preuve, et personne ne pourra plus contester la vérité.

L'artisan, perplexé, craignait déjà de voir son rêve s'évanouir. Cependant, il hasarda une question.

— Quel était, monsieur le Baron, le signe constaté ? dit-il d'une voix émue.

— L'enfant enlevé par Antoine Bernard, s'écria Jeanne Mangars portait derrière le cou une petite étoile noire à sept pointes.

— La voici ! dit l'artisan d'une voix vibrante et en

Rien n'égale en douceur l'heureux nom de Marie,

Emblème d'innocence et d'éternelle vie.

Nom que le Séraphin,
Comme nous s'inclinant auprès des tabernacles,
Prononce en repliant sur l'autel des oracles
Ses deux ailes d'or fin.

C'est le nom qui protège et garde l'innocence,
Nul autre auprès du Christ n'égale sa puissance ;

Prononcé par le cœur,
Il le fait tressaillir au souffle de l'extase,
Le comble de bonheur, l'inonde, comme un vase,
Des grâces du Seigneur.

C'est le nom dont trois fois dans la flèche gothique,
La cloche chaque jour entonne le cantique

Qu'enseigne Gabriel ;
C'est le nom pour lequel toutes les âmes pures,
Modulent à l'envi d'harmonieux murmures,
Pieux échos du ciel !

Ma lyre honore aussi l'heureux nom de Marie,
Nom que le ciel exalte et que la terre prie,

Nom que le Séraphin,
Comme nous s'inclinant auprès des tabernacles
Prononce en repliant sur l'autel des oracles
Ses deux ailes d'or fin.

LEON DAUDRÉ.

VENTE MOBILIÈRE.

Le lundi 17 août 1858, à l'heure de midi, il sera procédé, par le ministère du sieur CHARTRAIN, huissier de poursuite pour l'arrondissement de Saumur, par suite de saisie exécution,

A la vente des effets mobiliers appartenant au sieur CHESNEAU, demeurant commune du Vaudelnay-Rillé, consistant en objets de ménage, effets mobiliers, meubles meublants, armoire, secrétaire, commode, etc., deux chevaux, une vache, deux charriots et une grande charrette.

On paiera comptant, et 5 p. % en sus du prix d'adjudication. (408)

Etude de M^e COURTOIS, notaire à Brézé.

A AFFERMER

Ensemble ou séparément, Et par adjudication,

En l'étude dudit M^e COURTOIS, Le dimanche 29 août 1858, à l'issue de la messe,

Pour entrer en jouissance le jour de Noël 1858,

LA BELLE MINOTERIE DE SAUMOISSAY.

Située commune de Chacé et, par extension, sur celles de Saint-Cyr-en-Bourg et Artannes.

Cette minoterie est située à 5 kilomètres de Saumur et est alimentée par les eaux du Thouet et du canal de la Dive, et desservie, pour son exploitation, par le Thouet canalisé jusqu'à la Loire, et par le chemin de grande communication dit de Saumur à la Motte-Bourbon.

Cette minoterie se compose :

1^o D'une usine nouvellement construite, contenant cinq paires de meules montées à l'anglaise, avec vaste bâtiment à quatre étages, et pavillon y tenant, servant de logement au fermier, vastes servitudes attenantes à ladite usine.

2^o Un moulin, séparé de ladite usine par la chaussée qui divise la rivière du Thouet d'avec le canal de la Dive, consistant en trois paires de meules montées à l'anglaise.

3^o Deux moulins à vent, sur la Balle-de-Saumoussay, munis de chacun une paire de meules à l'ancien système, et d'une habitation pour les fermiers.

4^o Plusieurs logements avec cours, écuries, jardins, caves en roc, etc., situés dans le village de Saumoussay.

5^o En viron 6 hectares de prairie en divers morceaux, situés autour de ladite minoterie.

Le tout appartient à M^{me} la marquise de Dreux-Brézé, douairière, et est exploité par M. Hublot fils et compagnie.

On pourra faire des offres avant l'adjudication.

S'adresser, pour voir les lieux, à mondit sieur HUBLOT, et, pour connaître les conditions de l'affermement et faire des offres : 1^o A M. VOLLAND, régisseur de la terre de Brézé, demeurant à Brézé; 2^o et à M^e COURTOIS, notaire audit lieu. (320)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou en détail,

UN TRÈS-BEAU TERRAIN,

Sis à Saumur, rue du Champ-de-Foire et rue Verte,

D'une contenance de 8,156 mètres carrés.

Ce terrain, très-convenable pour toute espèce de construction, pourra être divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser audit notaire. (315)

A LOUER PRÉSENTEMENT,

Une MAISON et JARDIN,

Sise aux Récollets.

S'adresser à M^{me} veuve SOULARD.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

LA BELLE PROPRIÉTÉ

DE LAUNAY,

Située commune de Chenetille-les-Tuffeaux, près Saumur,

Comprenant : maison de maître, bâtiments d'exploitation, cours, jardin, allée, douve, bois de haute-futaie, bois-taillis, réserves et quatre fermes; le tout contenant 147 hectares.

Ensemble parfait, abord facile, baux à renouveler, époques de paiements au gré des acquéreurs, avec intérêt à 4 % seulement.

S'adresser, pour avoir de plus amples renseignements et pour traiter, à M^e CLOUARD, notaire. (378)

AVIS.

La liquidation de M. Chasle, ancien notaire à Saumur, devant se terminer incessamment, les personnes qui peuvent avoir encore des comptes à régler sont invitées à se présenter à l'étude de M^e Touchaleaume, notaire à Saumur.

Tous versements de sommes dues à la liquidation ne peuvent être valablement effectués qu'entre les mains de M^e Touchaleaume, notaire, chargé des recouvrements. (384)

MAISON

DE VILLE ET DE CAMPAGNE,

Dans une situation admirable, sur les bords de la Loire, rive droite, en face de Saumur;

A VENDRE,

Ou à louer présentement.

S'adresser à MM. LEROUX, notaire à Saumur; BESSON, propriétaire à Saumur, et TAMONOT, à la maison.

A VENDRE

1^o Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2^o Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

AUX FABRIQUES DE FRANCE,

Rue Saint-Jean, 6 et 8, à Saumur,

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, LAINAGES, ROUENNERIES, TOILES, ETC.

Ou DEMANDE un Apprenti.

Le meilleur remède MAUX D'YEUX, est la pommade de la veuve FARNIER, qui compte un siècle d'expériences favorables. La vente est régulièrement autorisée, par décret impérial. — Dépôt à Saumur chez M. PERARE-LECOINTE; à Angers M. BAILLIF; à Cholet M. BONTEMPS aîné.

M^{me} GUICHARD a l'honneur de rappeler aux dames que son atelier de corsetière est toujours situé place du Marché-Noir, 5, à Saumur. Exerçant depuis longtemps cette profession, elle se trouve en position de faire, aussi bien que possible, et à des prix modérés, tout ce qui se rattache à cette partie de la toilette des dames.

COLLE BLANCHE LIQUIDE.

Cette Colle s'emploie à froid. Elle remplace avec avantage la colle de pâte, la colle forte, la colle à bouche, etc., etc. On peut s'en servir pour carton, porcelaine, verre, marbre, bois, fleurs, etc., etc.

Prix du flacon 50 cent.

Dépôt à Saumur, chez M. LECOT-TIER, relieur, rue du Marché-Noir, 12, et à Paris, chez M. GAUDIN, 6, rue Mezières, pour vente en gros.

A VENDRE

Une MAISON (Café-Saumurois), sise rue Saint-Nicolas, n^o 3.

S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire.

PERLES D'ETHER

Du D^r CLERTAN.

MENTION HONORABLE. — EXPOSITION 1855.

Ce nouveau moyen d'administrer l'Ether a été approuvé par l'Académie impériale de médecine de Paris, le 18 juillet 1848. En portant l'Ether pur directement dans l'estomac sans qu'il se volatilise, les perles agissent avec une grande efficacité contre les migraines, les crampes d'estomac, les spasmes et toutes les maladies provenant d'une surexcitation nerveuse. Une instruction est jointe à chaque flacon.

Dépôt à Paris, rue Caumartin, 45; à Saumur, chez M. DAMICOURT.

PLUS DE TACHES AVEC L'ETHEROLÉINE DE CHALMIN.

Cette nouvelle préparation chimique permet d'enlever soi-même instantanément tous les corps gras, taches de peinture, suif, huile, beurre, cambouis, corps résineux, goudron, bougie, ciré à cacheter, résine, vernis, sur toute espèce de tissus, tels que velours, soieries, lainages, gants de peau, sans altérer les couleurs, mêmes les plus délicates, sur les gravures et papiers précieux. Ce produit est supérieur à tous les autres liquides à détacher. — Prix du flacon : 1 fr. 50. et 1 fr. — Composé par CHALMIN, chimiste à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt chez les principaux parfumeurs et merciers. A Saumur, chez M. BALZEAU et chez M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs.

AVIS AUX PERSONNES ATTEINTES DE HERNIES.

Au moyen des CEINTURES A BASCULE IMPERCEPTIBLES et sans ressort, de RAINAL et FILS, bandagistes brevetés, de Paris, les hernies les plus aiguës et les plus négligées sont maintenues sans souffrance. Aussi nos premiers médecins recommandent-ils cet ingénieux appareil dans les cas de hernies les plus négligées. Ceintures simples, 8 fr.; doubles, 12 fr.; dito ombilicales, 10 fr.; dito hypogastriques, 15 fr. et au-dessus. Contre un mandat sur la poste, la grosseur du corps et le côté atteint. On expédie franco. Maisons centrales à Paris, rue Marengo, 6, et rue Neuve-Saint-Denis, 23. Dépôt à Saumur, chez M. CORIOLE, bandagiste, place de la Bilange. (355)

3 F. PHILOPODE. 3 F.

Cette composition nouvelle, inventée par ELIE MATHIEU, chimiste breveté, guérit les CORS AUX PIEDS en une minute, sans douleur et sans danger. — Il suffit d'envoyer pour 3 f. de timbres-poste ou un mandat à M. ELIE MATHIEU, chimiste à Lons-le-Saulnier (Jura), pour recevoir le PHILOPODE franco par le retour du courrier. (341)

LEBIGRE-DUQUESNE FRÈRES, ÉDITEURS, 16, rue Hautefeuille, Paris.

LES

CONSPIRATEURS

EN ANGLETERRE.

Etude historique.

PAR M. CH. DE BUSSY,

Auteur des Régicides; de l'Encyclopédie universelle; etc.

Un joli volume grand in-16 de 360 pages.

PRIX : 2 FRANCS.

PROSPECTUS.

Ce livre contient de curieuses révélations sur les Sociétés secrètes dont le siège est à Londres; sur leurs chefs et affiliés.

Il intéresse TOUT LE MONDE, puisqu'il dévoile les affreux complots qui se sont tramés contre l'Europe, contre son repos et son bien-être, depuis 1848 jusqu'en 1858.

C'est une histoire curieuse de dix années de crimes; histoire qu'il importe à tous les bons citoyens de connaître dans ses plus minutieux détails.

L'auteur y dévoile les menées, les intrigues, les mystères de ce monde à part des CONSPIRATEURS qui, de Londres, fomentent des conjurations implacables et sanguinaires, et se placent à l'ombre du droit d'asile, en dehors de toutes les lois divines et humaines.

SOMMAIRE DE L'OUVRAGE.

Les Sociétés secrètes. — Leurs programmes, leurs proclamations, leurs libelles, leurs provocations, leurs mots d'ordre. — Mazzini, Ledru-Rollin, Kosuth, Ruge, Darrast. — Les assassins politiques. — Séances de la Taverne des Francs-Maçons. — Les journaux anglais. — Les réfugiés de Londres et leurs menées en Europe. — La Némésis. — Les Montagnards. — Proudhon, Greppo, Caussidière, Joigneaux, Marc-Dufraisse, Madier de Montjau, Louis Blanc, Fergus O'Connor, Cobden, Victor Considérant, Nadand. — Les ouvriers anglais. — Manifestes des Conspirateurs. — Le Comité d'agitation. — Barthélémy, Cournet. — La Paternelle, la Société-Mère. — Delescluse, Saffi, Quadrio, Agostini, Giovanni, Ricciardi. — Félix Pyat. — Les assassins Kelsch, Galli, Rossi, Magen, Carpéza, Pianori, Tibaldi, Grilli, Borlotti, Piéri, Orsini, Gomez, de Rudio, Bernard le clubiste. — LA VIE POLITIQUE DE NAPOLÉON III. — Conclusion. — Notes : Pièces justificatives, Documents historiques.

NOTA. — Pour recevoir l'ouvrage IMMÉDIATEMENT et FRANCO, il suffit d'envoyer 2 francs 40 centimes en timbres-poste. (ÉCRIRE FRANCO.)

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.